

Commune de Cognin-Les-Gorges
Département de l'Isère

PLAN LOCAL D'URBANISME PIECE 4.2

Se reporter également à la pièce 4.1

REGLEMENT GRAPHIQUE

11/12/2018

Document de travail

Maître d'ouvrage :
Commune de Cognin-Les-Gorges

Maître d'oeuvre :

Mandataire équipe : Claire Bonneton Urbaniste-Paysagiste (Cras-38)

Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - 2018

ECHELLE : 1/6000



Consulter également le règlement graphique (pièce n°4.1) et le règlement écrit (pièce n°5) ainsi que les annexes du PLU (pièce n°6)

ZONAGE

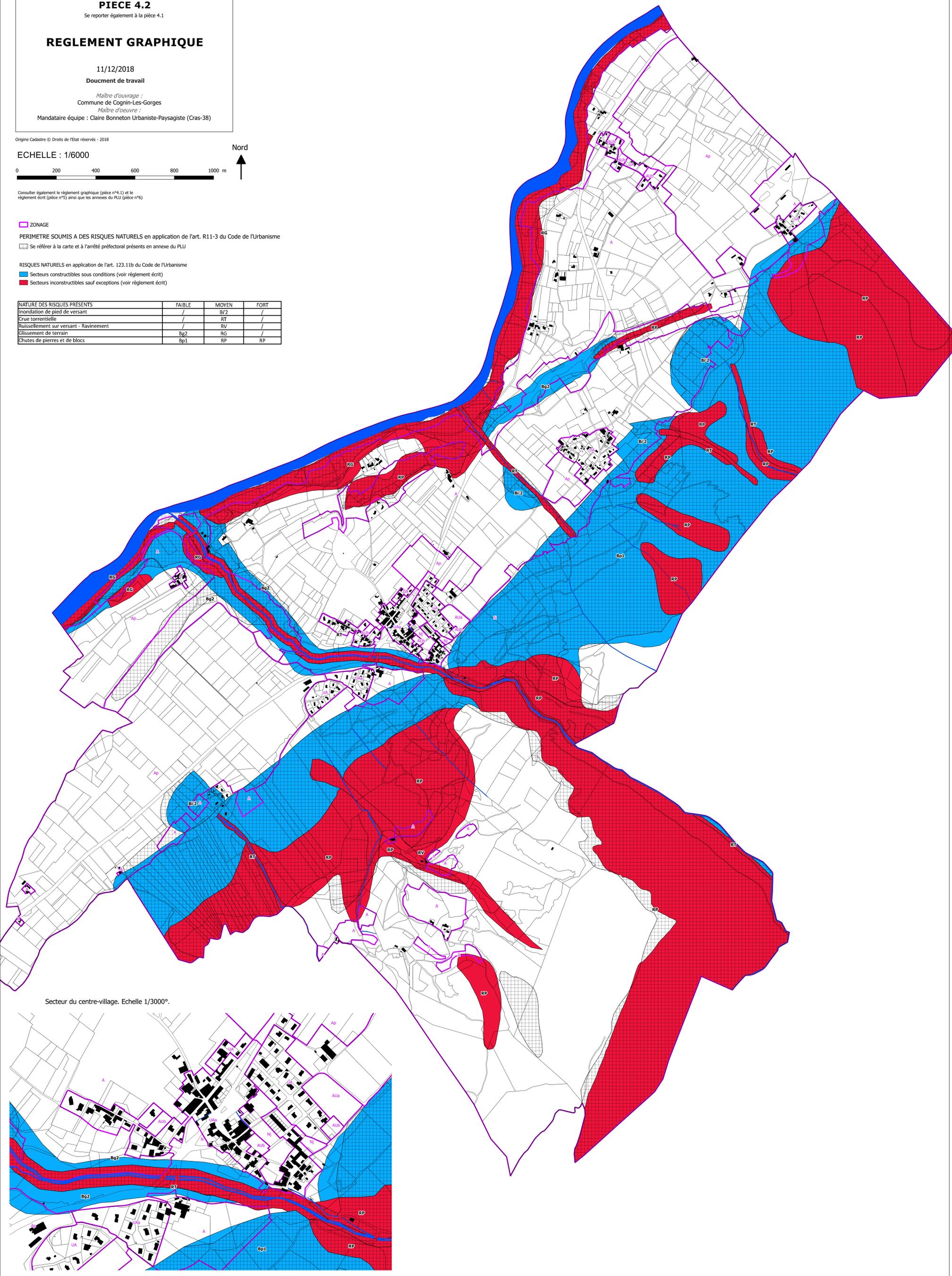
PERIMETRE SOUMIS A DES RISQUES NATURELS en application de l'art. R11-3 du Code de l'Urbanisme

Se référer à la carte et à l'arrêté préfectoral présents en annexe du PLU

RISQUES NATURELS en application de l'art. 123.11b du Code de l'Urbanisme

Secteurs constructibles sous conditions (voir règlement écrit)
Secteurs inconstructibles sauf exceptions (voir règlement écrit)

NATURE DES RISQUES PRÉSENTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Inondation de pied de versant	/	Bh2	/
Crue torrentielle	/	RT	/
Ruissellement sur versant - Ravinement	/	RV	/
Glissement de terrain	Bg2	RG	/
Chutes de pierres et de blocs	Bp1	RP	RP



Secteur du centre-village. Echelle 1/3000°.

